LA MAIN-D'ŒUVRE—LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME CONTINU À L'INTENTION DES COLLECTIVITÉS ISOLÉES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps, j'ai demandé en cette enceinte au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration si l'on envisagerait d'étendre la portée du programme d'initiatives locales. J'ai posé cette question en toute sincérité, car, à mon avis, c'est la première fois que les citoyens du Canada vivant dans des collectivités éloignées et isolées ont pu se servir de leur initiative, au nom de leur collectivité, pour créer des débouchés pour ceux qui en avaient besoin.

Toutefois, à cause du manque de communication par le passé, bien des habitants de régions isolées n'ont pas pu participer aux programmes du gouvernement, et c'est pourquoi j'aimerais que l'on étende la portée du programme. Malheureusement, le ministre s'est contenté de répondre que la province de Terre-Neuve recevait sa part équitable. Cette réponse ne me satisfait pas, car quelle que soit la part équitable de quiconque au Canada, il y a des chômeurs dans les collectivités éloignées et isolées de Terre-Neuve qui n'ont jamais eu l'occasion de participer aux programmes du gouvernement, et ce, à cause du manque de communication. Les habitants des collectivités isolées de ma province ne sont pas au courant des programmes du gouvernement. J'estime que la communication est vitale à cet égard, malgré les faiblesses de certains des programmes.

Bien que le programme d'initiatives locales ait eu une certaine utilité, j'estime que le gouvernement n'a pas aidé les gens qui étaient en chômage et dont les besoins étaient le plus pressants. Il semble que le gouvernement n'a pas exercé le contrôle qu'il aurait dû exercer sur ce programme en s'informant auprès des centres de main-d'œuvre pour savoir qui avait vraiment besoin de travail. Je félicite le gouvernement d'avoir créé ce programme, mais s'il est prêt à appliquer un tel programme, il devrait, à mon avis, le suivre de près pour veiller à ce qu'il profite à ceux qui en ont le plus besoin.

J'ai parlé au secrétaire parlementaire, qui m'a dit qu'il se pourrait que certains de ces programmes fussent permanents. J'estime que c'est là un bon programme et qu'il n'y a aucune raison pour qu'on ne le maintienne pas afin que les gens dont on a rejeté le programme aient l'occasion de bénéficier d'un programme permanent qui créerait des débouchés pour les habitants de ma province qui en ont un besoin vital. Il me reste à espérer qu'on étudiera la mise en train d'un programme comme celui des initiatives locales.

Certains m'ont demandé pourquoi un projet avait été approuvé dans une collectivité et rejeté dans une autre. Je réponds à mes interlocuteurs qu'une foule de programmes ont été proposés, mais qu'il régnait un certain désordre. Je pense que le secrétaire parlementaire ou que le ministre voudront bien faire la lumière sur cette situation afin que je puisse fournir aux intéressés les réponses qu'il se doit. Je répète que le programme est bon, mais il arrive qu'un secteur de la population se demande pourquoi il ne parvient pas à y participer, alors que d'autres y réussissent pour des programmes semblables. Je demande au secrétaire parlementaire de faire le point et de m'indiquer ce que l'avenir réserve pour ces Canadiens.

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie le porte-parole du parti progressiste conservateur pour l'appui manifeste qu'il a accordé au programme d'initiatives locales. Le nom du programme en indique bien la nature. A l'encontre de certaines informations, l'Armée du salut à Burlington, Ontario, a obtenu une subvention pour un programme de réforme sociale qui en vaut vraiment la peine.

Il est certain que pour chaque projet élaboré dans un centre métropolitain, il y en a littéralement des centaines d'autres qui visent à créer des emplois et à améliorer des installations dans de petites villes, des villages et des collectivités rurales partout au Canada. On nous a soumis, par exemple, un projet de construction d'un centre communautaire dans la localité de 100 Mile House à l'intérieur de la Colombie-Britannique, un autre pour le défrichement de terrains et la remise en état de logements à Watson Lake, au Yukon, un troisième pour la construction d'un terminus à Haven Settlement dans les territoires du Nord-Ouest, un autre pour l'institution d'une coopérative de pêche à Savage Island dans le nord du Manitoba, un autre encore pour la construction d'un quai destiné à la collectivité de White Bay, à Terre-Neuve ou bien pour l'amélioration des patinoires de Forchu, en Nouvelle-

La liste est interminable. Bien que ces exemples abondent, je ne puis énumérer les centaines de projets qui nous ont été soumis par des collectivités isolées et que nous avons acceptés, et qui ont contribué de façon peut-être pas toujours captivante, mais néanmoins utile, à améliorer le sort de ces collectivités et à éponger le chômage. Je ne peux vous communiquer la liste simplement parce que ce qui pourrait être considéré comme une localité isolée par des gens d'un certain endroit pourrait sembler être le cœur de la civilisation par d'autres qui vivent ailleurs. Chose certaine, le programme d'initiatives locales a été couronné de succès en orientant l'assistance vers les zones de chômage qui existaient au Canada.

C'est un fait notoire, bien entendu, qu'en chiffres absolus, la plupart de nos chômeurs demeurent dans des villes de 50,000 à 100,000 habitants. Bien que les chiffres ne soient pas tellement élevés, il est souvent vrai, malheureusement, que certaines régions rurales plus éloignées accusent proportionnellement des taux beaucoup plus élevés de chômage en hiver que les villes. Les fonctionnaires chargés de l'application du programme d'initiatives locales ont été très conscients de ce problème en répartissant leurs fonds et comme il s'agit principalement d'un programme qui cherche à fournir du travail utile aux chômeurs, ils se sont efforcés de favoriser les projets valables dans les petites localités où le chômage est élevé.

Quant à la population des régions géographiques desservies par les divers centres de main-d'œuvre, près de 40 p. 100 des projets approuvés et des fonds affectés l'ont été par les centres où le taux de chômage est le plus élevé soit environ 30 p. 100 du total pour tout le pays. On a généralement observé les taux les moins élevés dans les milieux les plus populeux, où les centres de main-d'œuvre enregistraient 25 p. 100 du chômage total et ont reçu 15 p. 100 des projets approuvés et des fonds. Il va sans dire qu'il a fallu limiter les fonds dans toutes les régions et refuser des projets. Mais étant donné la priorité dont j'ai parlé—priorité maintenue pour des raisons que j'ai clairement expliquées, j'espère, on a accordé aux demandes des régions rurales l'importance que leur conféraient les conditions du chômage local.